



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-044-2024-02

PUBLIÉ LE 23 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)**

IDF-2024-02-21-00007 - Arrêté n°DOS - 2024-290 autorisation temporaire de recherches impliquant la personne humaine (UFPC-HEGP) (3 pages) Page 4

## **Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France /**

IDF-2023-11-28-00027 - Arrêté modificatif n° 1 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2020 portant attribution d'une subvention de 632 734,00 pour l'opération de réhabilitation hydro-écologique sur l'édifice la Juine et ses annexes - domaine de Méréville (91) (3 pages) Page 8

IDF-2023-11-28-00026 - Arrêté modificatif n° 1 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2018 portant attribution d'une subvention de 211 280,00 pour l'opération de restauration du pont aux boules d'or sur l'édifice Domaine de Méréville (91) (3 pages) Page 12

IDF-2023-11-28-00025 - Arrêté modificatif n°1 modifiant l'arrêté du 14 octobre 2021 portant attribution d'une subvention de 39 793,80 pour l'opération de travaux de restauration du clocher, des extérieurs et des charpentes sur l'édifice de l'Eglise Saint-Martin de Labbeville (95) (3 pages) Page 16

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politique du travail**

IDF-2024-02-23-00001 - Arrête 2024-02 portant agrément des organismes pour la formation des représentants du personnel en sante, securite et conditions de travail (15 pages) Page 20

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politiques du Travail**

IDF-2024-02-22-00006 - Décision n°2024-028 portant agrément d'agents de France Travail chargés de la lutte contre les fraudes, afin de pouvoir dresser des procès-verbaux aux infractions du Code du travail, après assermentation (2 pages) Page 36

IDF-2024-02-22-00007 - Décision n°2024-029 portant agrément d'agents de France Travail chargés de la lutte contre les fraudes, afin de pouvoir dresser des procès-verbaux aux infractions du Code du travail, après assermentation (2 pages) Page 39

## **Etablissement public de coopération culturelle "Le CENTQUATRE-PARIS" /**

IDF-2024-02-02-00006 - Délibération n° 2024-01 portant sur les Mesures à mettre en œuvre pour assurer la continuité du fonctionnement du CENTQUATRE-PARIS (2 pages) Page 42

## **Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) /**

IDF-2023-11-16-00026 - Avenant n° 2 à la convention FNADT n° 2019-11 du 10 octobre 2019 attributive de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT). Dérogation aux articles 13 et 14 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018. (2 pages) Page 45

**Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) maison des examens / Division des affaires financières**

IDF-2024-02-21-00005 - Arrêté n°2024-001 portant nomination de régisseur de recettes auprès du Service Interacadémique des Examens et Concours

-Nomination régisseur du SIEC (2 pages)

Page 48

IDF-2024-02-21-00006 - Arrêté n°2024-002 ADM portant nomination de régisseur intérimaire de recettes auprès du Service Interacadémique des Examens et Concours - Prolongation régisseur intérimaire du SIEC (3 pages)

Page 51

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-02-21-00007

Arrêté n°DOS - 2024-290 autorisation temporaire  
de recherches impliquant la personne humaine  
(UFPC-HEGP)

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

**ARRÊTÉ N°DOS - 2024/290**

**portant autorisation temporaire**

**de lieu de recherches impliquant la personne humaine**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1121-3 et suivants et R.1121-10 et suivants ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 12 mai 2009 fixant les conditions mentionnées à l'article R.1121-11 devant figurer dans la demande d'autorisation des lieux de recherches biomédicales prévues à l'article L. 1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** la demande de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris concernant le lieu de recherches impliquant la personne humaine intitulé « Unité fonctionnelle de Pharmacologie Clinique HEGP » sur le site de l'Hôpital Européen Georges Pompidou – 75015 Paris, en vue d'obtenir une autorisation temporaire ;

**CONSIDÉRANT** que cette demande d'autorisation de lieu de recherches impliquant la personne humaine rentre dans le champ de compétence de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

**CONSIDÉRANT** que le lieu concerné par cette demande dispose des moyens humains, matériels et techniques adaptés à la recherche et compatibles avec les impératifs de sécurité des personnes qui s'y prêtent et que la demande respecte l'ensemble des conditions prévues par l'article R.1121-10 ;

**CONSIDÉRANT** que l'avis rendu le 16 février 2024, au vu du dossier reçu le 9 mai 2023 pour la création de lieu de recherches et dans l'attente de son instruction complète, est favorable ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'autorisation temporaire du lieu de recherches impliquant la personne humaine mentionnée à l'article L.1121-13 du code de la santé publique, et aux articles R.1121-13 et R.1121-14 modifiés par le décret n°2016-1537 du 16 novembre 2016 est accordée à :

Entité juridique portant l'activité :  
Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

pour le lieu de recherches suivant :  
Unité fonctionnelle de Pharmacologie Clinique HEGP

Placé sous la responsabilité de :  
Monsieur le Professeur Pierre BOUTOUYRIE

Adresse complète :  
Hôpital Européen Georges Pompidou  
20 rue Leblanc  
75015 Paris.

**ARTICLE 2<sup>e</sup>:** Ce lieu de recherches impliquant la personne humaine est distinct d'un lieu de soins et comprend des locaux d'une superficie totale de 50 m<sup>2</sup> consacrés exclusivement aux activités de recherches cliniques.

Le lieu fonctionne du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 18 heures.

Les recherches réalisées chez les volontaires sains ou malades, adultes et / ou enfants de 15 ans et 3 mois à 18 ans, avec le consentement parental et le cas échéant celui de l'enfant, correspondent à des essais cliniques de phases I, II, III, IV, ne comprenant aucune première administration de médicament à l'homme.

**ARTICLE 3<sup>e</sup>:** Selon les dispositions de l'article L. 5311-1, modifié par la Loi n°2021-1017 du 2 août 2021, les protocoles de recherches envisagés auront pour thèmes :

- Les médicaments, y compris les insecticides, acaricides et antiparasitaires à usage humain, les préparations magistrales, hospitalières et officinales, les substances stupéfiantes, psychotropes ou autres substances vénéneuses, les huiles essentielles et plantes médicinales, les matières premières à usage pharmaceutique ;
- Les dispositifs médicaux et leurs accessoires.

**ARTICLE 4<sup>e</sup>:** Les recherches impliquant la personne humaine concernées par cette décision ne peuvent être mises en œuvre qu'après avis favorable du comité de protection des personnes mentionné à l'article L. 1123-1 et autorisation de l'autorité compétente mentionnée à l'article L. 1123-12.

**ARTICLE 5<sup>e</sup>:** Cette décision d'autorisation temporaire est délivrée pour une durée de 6 mois.

Tout renouvellement ou toute modification relative aux éléments énumérés à l'article R.1121-10 du code de la santé publique modifié par le décret n° 2016-1537 devront faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

La demande de renouvellement ou de modification de l'autorisation sera adressée à la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, le délai d'instruction étant respectivement de quatre mois ou de deux mois.

**ARTICLE 6<sup>e</sup>:** Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France pour les tiers.

**ARTICLE 7<sup>e</sup>:** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21/02/2024

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Le Directeur de l'Offre de soins

***SIGNE***

Arnaud CORVAISIER

Direction régionale des affaires culturelles  
d'Ile-de-France

IDF-2023-11-28-00027

Arrêté modificatif n° 1 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2020 portant attribution d'une subvention de 632 734,00 pour l'opération de réhabilitation hydro-écologique sur l'édifice la Juine et ses annexes - domaine de Méréville (91)



**ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 1**

**Modifiant l'arrêté du 10 novembre 2020  
PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 632 734,00 €  
POUR L'OPÉRATION : réhabilitation hydro-écologique  
SUR L'ÉDIFICE SUIVANT : la Juine et ses annexes - domaine de Méréville (91)**

*Programme 175 « Patrimoines »*

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
Commandeur de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le code du patrimoine et notamment son livre VI titre II ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU** la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU** le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Marc GUILLAUME**, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet ;
- VU** le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- VU** le décret n° 2009-750 du 22 juin 2009 relatif au contrôle scientifique et technique des services de l'État sur la conservation des monuments historiques classés ou inscrits ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État ;

- VU** l'arrêté du 10 novembre 2020 portant attribution d'une subvention de 632 734,00 € au Conseil départemental de l'Essonne pour l'opération de réhabilitation hydro-écologique de la Juine et de ses annexes au domaine de Méréville ;
- VU** l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- VU** la demande de prorogation du délai des travaux, formulée par Sylvain SEIGNEUR, reçue le 21 septembre 2021 ;

CONSIDERANT que le Conseil départemental de l'Essonne, compte-tenu du délai d'obtention de l'autorisation environnementale, n'a pu achever les travaux de réhabilitation hydro-écologique de la Juine et de ses annexes au domaine de Méréville, à la date du 1<sup>er</sup> juin 2021 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déroger aux articles 13 et 14, du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 précité pour lui permettre de bénéficier de la subvention prévue par l'arrêté du 10 novembre 2020 ;

CONSIDERANT que cette dérogation est justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales et qu'elle a pour effet de favoriser l'accès aux aides publiques ;

CONSIDERANT qu'elle ne porte pas atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé et qu'elle est compatible avec les engagements européens et internationaux de la France ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> -**

Par dérogation aux dispositions des articles 13 et 14 du décret du 25 juin 2018, la fin d'exécution de l'opération susvisée prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3 de l'arrêté attributif de subvention du 10 novembre 2020, et dont la réalisation a débuté le 23 juillet 2021, est prorogée de manière exceptionnelle et devra intervenir avant le 22 juillet 2024

Après cette date, le bénéficiaire dispose de douze mois, soit jusqu'au 22 juillet 2025 pour fournir la déclaration d'achèvement de l'opération accompagnée d'un décompte final des dépenses réellement effectuées ainsi que la liste des aides publiques perçues et leur montant respectif.

### **ARTICLE 2 –**

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé demeurent inchangées.

### **ARTICLE 3 –**

Le Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France et la Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en un exemplaire.

A Paris, le 28 novembre 2023

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

SIGNE

Marc GUILLAUME

Direction régionale des affaires culturelles  
d'Ile-de-France

IDF-2023-11-28-00026

Arrêté modificatif n° 1 modifiant l'arrêté du 20  
décembre 2018 portant attribution d'une  
subvention de 211 280,00 pour l'opération de  
restauration du pont aux boules d'or sur l'édifice  
Domaine de Méréville (91)

**ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 1**

**Modifiant l'arrêté du 20 décembre 2018  
PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 211 280,00 €  
POUR L'OPÉRATION : restauration du pont aux boules d'or  
SUR L'ÉDIFICE SUIVANT : Domaine de Méréville (91)**

*Programme 175 « Patrimoines »*

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS

Commandeur de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le code du patrimoine et notamment son livre VI titre II ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU** la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU** le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Marc GUILLAUME**, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet ;
- VU** le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- VU** le décret n° 2009-750 du 22 juin 2009 relatif au contrôle scientifique et technique des services de l'État sur la conservation des monuments historiques classés ou inscrits ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État ;
- VU** l'arrêté du 20 décembre 2018 portant attribution d'une subvention de 211 280,00 € au Conseil départemental de l'Essone pour la restauration du pont aux boules d'or du Domaine de Méréville ;
- VU** l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

**VU** la demande de versement du solde de la subvention, signée de Nicoles-Yves Henry , accompagnée de ses justificatifs, reçue le 30 octobre 2023;

CONSIDERANT que le Conseil Départemental de l'Essonne, compte-tenu prolongement de la durée des travaux, n'a pu achever les travaux de restauration du pont aux boules d'or du Domaine de Méréville, à la date du 31 décembre 2020 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déroger aux articles 13 et 14, du décret du 25 juin 2018 précité pour lui permettre de bénéficier de la subvention prévue par l'arrêté du 20 décembre 2018 ;

CONSIDERANT que cette dérogation est justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales et qu'elle a pour effet de favoriser l'accès aux aides publiques ;

CONSIDERANT qu'elle ne porte pas atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé et qu'elle est compatible avec les engagements européens et internationaux de la France ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> -**

En application du décret n°2020-112 du 8 avril 2020, par dérogation aux dispositions des articles 13 et 14 du décret du 25 juin 2018 susvisé, le versement du solde de l'opération qui s'est achevée le 31 mai 2023 et dont les pièces ont été transmises le 30 octobre 2023, interviendra à notification du présent arrêté.

### **ARTICLE 2 –**

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé demeurent inchangées.

### **ARTICLE 3 –**

Le Directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France et la Directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en un exemplaire.

A Paris, le 28 novembre 2023

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris

SIGNE

Marc GUILLAUME



Direction régionale des affaires culturelles  
d'Ile-de-France

IDF-2023-11-28-00025

Arrêté modificatif n°1 modifiant l'arrêté du 14  
octobre 2021 portant attribution d'une  
subvention de 39 793, 80 € pour l'opération de  
travaux de restauration du clocher, des  
extérieurs et des charpentes sur l'édifice de l'  
Eglise Saint-Martin de Labbeville (95)



## ARRÊTÉ MODIFICATIF N°1

Modifiant l'arrêté du 14 octobre 2021  
**PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 39 793, 80 €**  
**POUR L'OPÉRATION : travaux de restauration du clocher, des extérieurs et des charpentes**  
**SUR L'ÉDIFICE SUIVANT : Eglise Saint-Martin de Labbeville (95)**

*Programme 175 « Patrimoines »*

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
Commandeur de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le code du patrimoine et notamment son livre VI titre II ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU** la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU** le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Marc GUILLAUME**, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet ;
- VU** le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- VU** le décret n° 2009-750 du 22 juin 2009 relatif au contrôle scientifique et technique des services de l'État sur la conservation des monuments historiques classés ou inscrits ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État ;
- VU** l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

- VU** l'arrêté du 14 octobre 2021 portant attribution d'une subvention de 39 793,80 € à la commune de Labbeville pour les travaux de restauration du clocher, des extérieurs et des charpentes de l'Eglise Saint-Martin ;
- VU** la demande de prorogation du délai de commencement des travaux et de la prorogation du délai d'achèvement des travaux, formulée par Alain DEVILLEBICHOTS, maire de Labbeville, reçue le 25 septembre 2023;

CONSIDERANT que la commune de Labbeville, compte-tenu de problèmes intervenus sur la structure du monument, n'a pu achever les travaux de restauration du clocher, des extérieurs et des charpentes de l'Eglise Saint-Martin, à la date du 31 janvier 2022 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déroger aux articles 13 et 14 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 précité pour lui permettre de bénéficier de la subvention prévue par l'arrêté du 14 octobre 2021 ;

CONSIDERANT que cette dérogation est justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales et qu'elle a pour effet de favoriser l'accès aux aides publiques ;

CONSIDERANT qu'elle ne porte pas atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé et qu'elle est compatible avec les engagements européens et internationaux de la France ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> -**

Par dérogation aux dispositions des articles 13 et 14 du décret du 25 juin 2018, la fin d'exécution de l'opération susvisée prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3 de l'arrêté attributif de subvention 14 octobre 2021, et dont la réalisation a débuté le 15 mars 2023, est prorogée de manière exceptionnelle et devra intervenir avant le 15 mars 2024.

Après cette date, le bénéficiaire dispose de douze mois, soit jusqu'au 15 mars 2025, pour fournir la déclaration d'achèvement de l'opération accompagnée d'un décompte final des dépenses réellement effectuées ainsi que la liste des aides publiques perçues et leur montant respectif.

### **ARTICLE 2 –**

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé demeurent inchangées.

### **ARTICLE 3 –**

Le Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France et la Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en un exemplaire.

A Paris, le 28 novembre 2023

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris.

**SIGNE**

**Marc GUILLAUME**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2024-02-23-00001

Arrete 2024-02 portant agrement des  
organismes pour la formation des representants  
du personnel en sante, securite et conditions de  
travail



## **ARRÊTÉ**

### **PORTANT AGRÉMENT D'ORGANISMES POUR LA FORMATION DES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE, EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS,**

**VU** le code du travail et notamment les articles L. 2315-17, L.2315-18, R. 2315-8 à R. 2315-16 relatifs à la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique (CSE) ;

**VU** les articles L. 6351-1 et suivants du code du travail ;

**VU** les circulaires ministérielles du 14 mai 1985, du 19 octobre 1987 relatives à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, modifiées par la note d'actualisation du 17 mai 1993 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

**VU** l'arrêté IDF-2022-07-29-00005 du 29 juillet 2022, de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative, et la décision n° 2024-09 du 15 janvier 2024 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité régionale ;

**VU** la consultation et l'avis favorable émis le 19 février 2024 par le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles d'Île-de-France ;

**CONSIDÉRANT que** les demandes d'agrément présentées par les organismes AUDUBON FRANCE FORMATION, CERES, MICHELLE ROUSSEAU - ERGO COACHING, IPSO FACTO EXPERTISE et LHP FORMATION permettent d'apprécier leur faculté à dispenser la formation des membres de la délégation du personnel au CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;

**CONSIDÉRANT que** la société AFPI 77, agréée le 21 juin 1999, a été dissoute le 13 décembre 2021 et doit se voir retirer son agrément ;

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** La liste des organismes agréés pour dispenser la formation des membres de la délégation du personnel au CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail est modifiée par l'ajout et le retrait des organismes visés ci-dessus, et est annexée au présent arrêté.

**Article 2 :** Les organismes agréés remettront chaque année avant le 30 mars, au directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, un compte rendu

de leurs activités au cours de l'année écoulée. Ce compte rendu indique le nombre des stages organisés en vertu de l'agrément. L'absence de communication de ce compte rendu pourrait justifier le retrait d'agrément.

**Article 3** : Si un organisme cesse de répondre aux conditions ayant justifié son agrément, celui-ci peut lui être retiré par décision motivée du préfet de région.

**Article 4** : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 23 février 2024

Pour le préfet, par délégation, le directeur régional, et par subdélégation, l'adjoint de la responsable du Pôle Politiques du Travail, responsable du service Santé Sécurité au Travail,

**SIGNE**

Sylvere DERNAULT

**Liste des organismes de formation agréés par le préfet de la Région Ile de France pour dispenser la formation  
en matière de santé et de sécurité au travail des membres du CHSCT et du CSE**

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
<b>2 E-CSE</b>	8 rue des Frères Caudron 78140 VELIZY VILLACOUBLAY		20/12/2022
<b>ACTE 1 FORMATION</b>	335 rue de la Justice 77000 VAUX LE PENIL		01/04/2023
<b>ACTION SANTE Groupe DOXEA</b>	2 allée Hector Berlioz BP 90017 95130 FRANCONVILLE	Secteur sanitaire, médico-social et tertiaire	06/03/2019
<b>ADCA GFP</b>	21 rue de Fécamp 75012 Paris	Nettoyage industriel, environnement, espaces verts, hôtellerie, informatique, télécom, services	03/11/2006
<b>ADDEO CONSEIL</b>	16 rue Moncey 75009 Paris		13/01/2021
<b>ADECCO FORMATION</b>	5 place du Colonel Fabien 75010 Paris	Tertiaire, Industrie	16/01/2013
<b>ADEQUATION</b>	16 rue Ampère Immeuble SOMAG 95307 Cergy Pontoise	Tertiaire, industrie, grande distribution	02/05/2013
<b>ADIAJ FORMATION</b>	3 rue Henri Poincaré 75020 Paris	Fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat	08/06/2012
<b>ADN CSE</b>	8 rue Lemercier 75017 Paris		27/10/2020
<b>AEGIDE INTERNATIONAL</b>	79 rue du Cherche-Midi 75006 Paris		21/06/1999

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
AEPACT	8 bis, rue Abel 75012 PARIS	Industrie pharmaceutique, protection sociale, santé	28/09/2012
AEQUITIS	4 rue de la Pierre Levée 75011 Paris	Secteur bancaire et financier	13/01/2021
AFORMABA	9 rue Saint Lambert 75015 Paris		7/6/2022
AFPI ETUDES ET PREVENTION	56 avenue de Wagram 75854 Paris cedex 17	Sidérurgie, métallurgie, BTP, automobile, informatique	16/07/2001
AFPIC FORMATION	18 rue Hoche 92980 Paris la Défense Cedex	Industries chimique pharmaceutique, cosmétique, et métallurgique	25/05/1987
AFTRAL	46 avenue de Villiers 75847 Paris cedex 17	Industrie, tertiaire, BTP	14/03/1985
AGATE EXPERTISE	27 avenue de l'Opéra 75001 Paris		24/11/2021
AGB SOLUTIONS	27 rue Panhard et Levassor 78570 Chanteloup les Vignes		4/6/2021
AGCNAM	9, Cour des Petites Ecuries 75010 Paris		28/09/2012
AGECIF	22 rue de Picardie 75003 Paris		27/10/2020
ALPHA FORMATION	8 rue Riocrieux 92310 Sèvres		20/12/2022
ALIAVOX	24 villa des Cailloux 95600 Eaubonne	Métallurgie, énergie, télécommunications, santé, services	28/09/2012
ALINEA	5 avenue Francis de Pressensé 93218 La Plaine Saint Denis	Services	16/01/2013
ALTEO	50-52 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris		13/07/2016
ALTER EGO-PRP	22-24 rue du Pré des Aulnes 77340 Pontault-Combault		03/11/2017
AMBITION PREVENTION	27 Avenue Paul Arène 13600 La Ciotat		7/6/2022



DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
<b>ANGELE CONCEPT</b>	61 rue de Douai 75009 Paris	Industrie, tertiaire, santé	05/02/2004
<b>APAVE EXPLOITATION FRANCE</b>	6 Rue du Général Audran 92400 COURBEVOIE	Industrie, tertiaire, chimie, santé, services, fonction publique, transports	14/03/1985
<b>APEX ISAST FORMATION</b>	32 rue de Chabrol 75010 Paris	Tous secteurs d'activité	28/09/2012
<b>ARETE</b>	3-5 rue de Metz 75010 Paris		17/05/2018
<b>ARTIS</b>	47/49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris	Transports	28/10/2003
<b>ARSYA CONSEIL - L'ECOLE DES CE</b>	21 rue de l'Abreuvoir 92100 Boulogne Billancourt		03/11/2017
<b>ASMFP</b>	38 avenue Franklin Roosevelt 77210 Avon	Métallurgie, imprimerie, plasturgie, commerce, pétrole, chimie, matériaux de construction	17/10/2000
<b>ATLANTES</b>	21 bis rue du Champ de l'Alouette 75013 PARIS		06/03/2019
<b>APSAC</b> (Association pour la Promotion Sociale et l'Amélioration des Connaissances)	9 rue Baudoin 75013 Paris		3/11/2017
<b>ARTHUR HUNT CONSULTING</b>	62 avenue des Champs Elysées 75008 Paris		11/07/2023
<b>ASSOCIATION DU CENTRE DE FORMATION UNSA-FERROVIAIRE</b>	56 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris	Ferroviaire	11/07/2023
<b>ASTU PREVENT</b>	1 rue de Stockholm 75008 Paris		7/6/2022
<b>AUCEO</b>	6 rue des Près du Levant 77470 Poincy		7/6/2022
<b>AUDUBON FRANCE FORMATION</b>	40, rue Alexandre-Dumas 75011 Paris	Tous secteurs d'activité	23/02/2024
<b>AXIA CONSULTANTS</b>	1 rue du Petit Robinson 78350 Jouy-en-Josas		22/12/2016
<b>BEST CF</b>	83 rue de Rouen 95300 PONTOISE		31/01/2020

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
<b>BUREAU VERITAS</b>	Centre de formation 17 rue Louise Dory 93230 Romainville	Industrie, BTP, tertiaire	14/03/1985
<b>C3</b>	47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris	Poste, finance, distribution, medias, industrie graphique, conseil publicité, culture, animation, sport	25/06/2013
<b>CABINET 41</b>	60 rue de Richelieu 75002 Paris		11/07/2023
<b>CABINET JEAN-JACQUES TATOUX</b>	8 rue Lemer cier 75017 Paris	Aérien, aéroportuaire, transport, agroalimentaire, industrie, secteur public	29/12/2008
<b>CALLENTIS FORMATION</b>	21 square Saint-Charles 75012 Paris	Assurances, banques, informatique, associatif	23/06/2020
<b>CB FOR</b>	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris (cedex 19)	BTP, industries du bois, ameublement, logement social, ETGC, matériaux, matériaux de construction, négoce de bois et matériaux, maitrise d'œuvre	27/10/2020
<b>CCI DE VERSAILLES VAL D'OISE / YVELINES</b>	FPC Info Centre 21 avenue de Paris 78021 Versailles cedex		07/05/1985
<b>CDC CONTACTS</b>	7 chemin des Meuniers 77700 Chessy		11/07/2023
<b>CDG 77</b>	10, Points de Vue CS 40056 77564 Lieusaint cedex	Collectivités locales	20/07/2005
<b>CEDAET</b>	23 rue Yves Toudic 75010 Paris		13/07/2016
<b>CEFA</b>	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19	Agroalimentaire	16/07/2001
<b>CEFI SOLIDAIRES</b>	144 boulevard de la Villette 75019 Paris	Tous secteurs d'activité	02/05/2013
<b>CEFPIC</b>	33 avenue de la République 75011 Paris	Chimie, pharmacie, verre, caoutchouc, plasturgie	05/02/2004
<b>CEGAPE</b>	4-10 avenue André Malraux 92300 Levallois Perret	Fonction publique	11/07/2023
<b>CEGOS</b>	19 rue René Jacques 92798 Issy les Moulineaux	Tous secteurs d'activité	16/07/2001

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
CER 92	4 avenue Laurent Cély Tour d'Asnières 92600 Asnières-sur-Seine		27/10/2020
CERES	128, rue La Boétie 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	23/02/2024
CFER-UFCAC CFDT (Centre de formation, d'étude et de recherche)	20 rue Lucien Sampaix 75010 Paris	Branche ferroviaire	4/6/2021
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ESSONNE	2, cours Monseigneur Romero 91033 Evry	Tous secteurs d'activité	18/09/2023
CHRONODESK	24, avenue Hergé 77700 Chessy		7/6/2022
CHUBB FRANCE	10 avenue de l'Entreprise Parc Saint Christophe Bâtiment Magellan 1 95862 Cergy Pontoise cedex	Grande distribution, services aux entreprises, transports	29/03/1999
CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la région Ile de France)	15 rue Boileau BP 855 78008 Versailles cedex	Fonction publique territoriale	05/10/2004
CNFCE	38, rue Viala 75015 Paris	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
COMUNDI	Immeuble Pleyad 39 boulevard Ornano 93200 Saint Denis	Tous secteurs d'activité	23/11/2013
COMPÉTENCES PRÉVENTION	127 rue Amelot 75011 Paris		22/12/2016
CONSEIL CE	31 bis rue des Longs Prés 92100 Boulogne Billancourt		14/03/2018
COPRAS	37 avenue des Bois 77220 Gretz-Armainvilliers	Plasturgie, tertiaire, lunetterie, chimie	02/05/2013
COVENCE AVOCATS	10 Rue Véronèse 75013 PARIS		01/04/2023
CREOIF	131 rue Damrémont 75018 Paris		25/05/1987

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
CUTURE ET LIBERTE	5 rue Saint Vincent de Paul 75010 Paris	Santé, industrie, transport, éducation, services, commerce	25/05/1987
DANCAF	63 rue Charles Nodier 93500 Pantin		4/6/2021
DEGEST	13 rue des Envierges 75020 Paris	Tertiaire, transports, BTP, agroalimentaire	20/07/2005
DELLIEN Associés	48 rue de Vivienne 75002 Paris	Tous secteurs d'activité	26/06/2018
DEMOS FORMATION	20 rue de l'Arcade 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	04/12/2001
DESMATHS FORMATION	63 bis rue de la Tombe Issoire 75014 Paris		13/01/2021
DOH CONSULTANTS	21 rue de Fécamp 75012 Paris		22/12/2016
DOXA FORMATION	6 rue d'Uzès 75002 Paris		4/6/2021
DTR CONSEIL	40 rue Alexandre Dumas 75011 Paris		4/6/2021
EC PARTENAIRE IRP	84 rue de Crimée 75019 Paris	Services, assurances, banque, finance, commerce, métiers administratifs	24/07/2008
ECOCOM FORMATION	6 rue Christophe Colomb 75008 Paris		26/06/2018
ECOFAC SECURITE	130/132 boulevard Camélinat 92240 Malakoff	Services, distribution	04/04/2005
ELABORE	84 cours de Vincennes 75012 Paris	Tous secteurs d'activité	18/09/2023
ELEAS	19 boulevard de Magenta 75010 Paris		22/12/2016
EMERGENCES	Immeuble Le Méliès 261 rue de Paris 93556 Montreuil	Tous secteurs d'activité	25/05/1987
ENTREPRISE SANTÉ FORMATION (ESF)-PREVAT	2 avenue Pasteur 92130 Issy les Moulineaux	Secteur tertiaire	16/01/2013

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
<b>ERGONALLIANCE</b>	1 place Uranie 94 340 JOINVILLE-LE-PONT	Secteurs industries et grande distribution	31/01/2020
<b>ERGOS CONCEPT</b>	103 rue de Sèvres 75006 Paris		19/01/2016
<b>ESTIM FORMATION</b>	11 passage Marivaux 77185 Lognes		4/6/2021
<b>EVRYWARE</b>	38 cours Blaise Pascal 91000 Evry	Tous secteurs d'activité	02/05/2013
<b>EXOFORMATIONS</b>	30 rue Georges Thoretton 92230 Gennevilliers	Agroalimentaire, transports, BTP, collectivités locales, tertiaire	08/06/2012
<b>E2MB FORMATIONS</b>	68 rue Pasteur 77450 Condé Sainte-Libiaire		24/11/2021
<b>FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE</b>	3 chemin de la Grange Feu Louis 91035 Evry	Industrie mécanique, chimique, sécurité privée, grande distribution, établissement sanitaire, transport logistique	08/06/2012
<b>FCS FORMATION CONSEIL STRATEGIE</b>	105 boulevard Paul Vaillant-Couturier 95190 Goussainville	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
<b>FLOBEL FORMATION</b>	2-4 rue des Cévennes CP 20552 94648 Rungis cedex	Industrie, grande distribution, nettoyage, transport, fonction publique, santé	08/06/2012
<b>FORMA PREV'PLUS</b>	21 rue du Gravier 77340 Pontault-Combault		4/6/2021
<b>FORMAVAL</b>	26 chemin des Rois 91170 Viry Chatillon		26/06/2018
<b>FORMECOSS</b>	170 avenue Parmentier - CS20006 75479 Paris cedex 10	Bâtiment, travaux publics, autres secteurs	15/12/2000
<b>FPSG</b>	9 avenue Georges Pompidou Appt 413 92150 Suresnes	Commerce, distribution, assurance, banque, transport, sécurité incendie/sûreté, hôtellerie/restauration, automobile, chimie, logistique (entrepôts)	17/11/2005
<b>FPSG 2000</b>	9 avenue Georges Pompidou 92150 Suresnes		17/11/2005
<b>FRANCE PREVENTION SECOURISME</b>	ZA des Forboeuifs – 9 rue Denis Papin 95280 Jouy le Moutier	Secteur tertiaire principalement	08/06/2012

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
<b>GRETA SEINE-ET-MARNE</b>	41 grande Allée du 12 février 1934 77186 Noisiel	Tertiaire, transport, administration, associations	02/05/2013
<b>GROUPE ACN</b>	1 boulevard Michael Faraday 77700 Serris		22/12/2016
<b>GROUPE LEGRAND</b>	20, rue Brunel 75017 PARIS		01/04/2023
<b>GROUPE REVUE FIDUCIAIRE</b>	100 rue Lafayette 75010 PARIS	Tous secteurs d'activité	16/07/2019
<b>GROUP SUCCESS</b>	6 rue de Musset 75016 Paris		4/6/2021
<b>HR CONSULTANCY PARTNERS</b>	11 rue Hector Malot 75012 Paris	Tous secteurs d'activité	02/06/2015
<b>HUJE AVOCATS</b>	18 rue Séguier 75006 Paris		01/04/2023
<b>IDEE CONSULTANTS</b>	56 rue de Paris 92773 Boulogne Billancourt	Administration, édition, équipementier, production audiovisuelle, propreté, santé	20/09/1989
<b>IDEFORCE</b>	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	Chimie énergie	15/12/2000
<b>IFDSP</b>	16 bis rue Bréguet 75011 Paris		06/03/2019
<b>IFEAS</b>	7-9 rue Euryale Dehaynin 79019 Paris	Métallurgie, aéronautique, automobile, construction, bijouterie joaillerie, jouet, informatique	07/05/1985
<b>IFIS</b>	15 rue Rieux 92517 Boulogne-Billancourt cedex	Industrie pharmaceutique et industries connexes	24/07/2008
<b>IFOREP</b>	Département formation 8 rue de Rosny - BP 149 93104 Montreuil Cedex		22/02/1988
<b>INGENIUM CONSULTANT « OSEZ VOS DROITS »</b>	3, Vieille route de Meulan 78250 Tessancourt sur Aubette		14/03/2018
<b>INO PARTNER</b>	104 avenue de la Résistance 93100 Montreuil		13/01/2021
<b>IPSO FACTO EXPERTISE</b>	4, rue de la pierre levée 75011 Paris	Secteur bancaire et financier et branches professionnelles associées Informatique et sociétés de service	23/02/2024

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
<b>IREFE</b> (Institut Régional d'Etudes Formation Expert)	78, rue de Crimée 75019 Paris	Tous secteurs d'activité	14/03/1985
<b>IRFSS ILE DE FRANCE (CROIX ROUGE FRANÇAISE)</b>	120 avenue Gaston Roussel 93230 Romainville	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
<b>ITHAQUE DEVELOPPEMENT</b>	33 rue de la Butte aux Bergers 95470 Saint Witz	Restauration, propreté industrielle, industrie du luxe, téléphonie, fournitures bureaux/logistique	21/07/2009
<b>JECF JURI-EXPERT CONSEILS &amp; FORMATIONS</b>	14 rue Beaunier 75014 Paris	Bâtiment et travaux publics, industrie, tertiaire, transports, administration publique, média éditions, études et conseils, ingénierie, numérique, hospitalier, action sociale, télécommunication, distribution, hôtellerie, poste et télécommunication...	24/11/2021
<b>JLB CONSEIL</b>	2, rue du Moulin à Vent 78310 Coignières	Distribution, services, chimie	14/03/1985
<b>JPC CONSEIL</b>	20 rue des Lyanes 75020 Paris		27/10/2020
<b>KEYS TO ADVANCE (K2A)</b>	40 rue de Montmorency 75003 Paris	Tous secteurs d'activité	18/03/2015
<b>LA BOUSSOLE</b>	41 rue du Général de Gaulle 78120 Rambouillet	Économie sociale et solidaire, travail social, formation continue, éducation, jeunesse, culture, associatif	24/11/2021
<b>LAERA</b>	13, Cours du Danube 77700 Serris	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
<b>LA FAABRICK CHERDET</b>	11 rue Jules Vallès 78280 Guyancourt	Services, portage salarial	27/10/2020
<b>L'ATELIER DE FORMATION</b>	4 rue Théophraste Renaudot 75015 Paris		13/07/2016
<b>LEFEBVRE DALLOZ COMPETENCES</b>	56 bis rue de Châteaudun 75009 Paris		28/10/2003
<b>LE FRENE</b>	28 rue de Trévisse 75009 Paris	Tertiaire, transport, médico-social, humanitaire	25/05/1987
<b>LHP FORMATION</b>	52, rue d'Aguessau CS 30199 92774 Boulogne-Billancourt Cedex	Tous secteurs d'activité	23/02/2024
<b>LIRIA</b>	413 boulevard des Provinces Françaises 92000 Nanterre		27/10/2020

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
LISE MATTIO	17 rue de la Procession 75015 Paris		23/09/2014
M & A FORMATIONS - CABINET MEZIANI & ASSOCIES	9 boulevard Morland 75004 Paris		24/11/2021
M. ALAIN CHENAUX - NEGOSOCIAL	16 rue de l'Inspecteur Alles 75019 Paris		7/6/2022
M. MOHAMMED AXEL KEBIR	35 rue de Berne 75008 Paris		7/6/2022
M. FREDDY VALLERANT	155 rue du faubourg Saint-Denis, 75010 Paris		23/06/2020
M2I SCRIBTEL	146-148 rue de Picpus 75012 Paris		03/11/2017
MF MASTER FORMATIONS CENTRE EUROPEEN DE FORMATIONS	1 rue de Stockholm 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	02/05/2013
MICHELLE ROUSSEAU ERGO COACHING	16, chemin des Beaumonts 94440 Villecresnes	Tous secteurs d'activité	23/02/2024
MON CARRÉ VERT	39 rue de la Fontaine du Gué 95170 Deuil-la-Barre		13/07/2016
MUTUAL FORMATION	12 rue des Dunes 75019 Paris	Jouets et articles de puériculture, joaillerie / bijouterie, services de l'automobile, métallurgie	02/05/2013
NANSHE EXPERTISE	16 boulevard Saint Germain CS 70514 75237 Paris Cedex 05		03/11/2017
NG SANTE & SECURITE	16, Mail des Corses A208 77100 Meaux		20/12/2022
NOUVELLE HEURE	13 bis rue Philippe de Girard 75010 Paris		4/6/2021
OPERATIONS PREVENTION	23, Allée du Muguet 93470 Coubron	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
OPPBT	25 avenue du Général Leclerc 92660 Boulogne-Billancourt	BTP	21/06/1999



DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
ORSYS GROUPE	La Grande Arche – paroi Nord 92044 Paris La Défense		27/10/2020
PACTES CONSEILS	7 rue Commines 75003 Paris		27/10/2020
PGPS	34, rue Stephenson 75018 Paris	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
PLEIN SENS	5 rue Jules Vallès 75011 Paris		22/12/2016
PRERISK FORMATION	17 bis vieux chemin Gournay 93160 Noisy-le-Grand		24/11/2021
PRÉV'IT	63 rue des Pléiades 93160 Noisy-le-Grand		27/10/2020
PRÉVENTECH FORMATION	4 cité Paradis 75010 Paris		19/01/2016
PRO-ETUDES	4, rue Louis-Blériot 78130 Les Mureaux	Tous secteurs d'activité	18/09/2023
PROGEXA	70 rue d'Hautpoul 75019 Paris	Industrie agro-alimentaire, énergie, commerce, transports	23/06/2020
PROMETEA	21 bis rue du Champ de l'alouette 75013 Paris		11/07/2023
PROXIMA CD	73 boulevard de Lorraine 95240 Cormeilles en Parisis	Secteur industriel	03/11/2006
QUALICONSULT	1 bis rue du petit Clamart Zone Vélizy Plus, bât. E 78140 Vélizy Villacoublay	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
REOR	50 rue Alphonse Melun 94230 Cachan	Secteur public, tertiaire, industriel	17/10/2000
RES-EUROCONSEIL	5 villa Marthe 92000 Nanterre		22/12/2016
SA FORMATION SOUMIA AZIRIA	69, rue de la Glacière 75013 Paris	Tous secteurs d'activité	01/2024
SECAFI	20 rue Martin Bernard 75647 Paris cedex 13	Industrie, chimie, transports, presse, collectivités territoriales, santé, banque	28/09/2012

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
SÉCURITÉ PREMIUM FORMATION	2 rue du Pré des Aulnes 77340 Pontault-Combault		24/11/2021
SEDAFOR	15 rue des Mongazons 78200 Magnanville	Tous secteurs sauf secteur public	20/07/2005
SEXTANT EXPERTISE	8 rue Bernard Buffet 75017 Paris		23/06/2020
SGS INTERNATIONAL CERTIFICATION SERVICES (SGS ICS)	29 avenue Aristide Briand 94111 Arcueil		03/11/2017
SHARE FORMATION	1 rue du Brochet 78711 Mantes-la-Ville		4/6/2021
SI2P	ACMO PARC 10 avenue Réaumur 92140 Clamart	Industrie, tertiaire, transport, institutionnel	29/12/2008
SICOGÉ	5 rue de Provence 75009 Paris	Industrie, tertiaire (grande distribution)	14/03/1985
SMC – SOCIAL MANAGEMENT ET CONSULTING	32-36 rue de Bellevue 92100 Boulogne-Billancourt		20/12/2022
SOCIALCONSEIL SCOP	7 place Ovale BP 6 94231 Cachan cedex		16/07/2001
SOCOTEC	Les Quadrants 3 avenue du Centre 78182 Saint Quentin en Yvelines	Bâtiment, industrie, tertiaire	07/05/1985
SYNDEX	22 rue Pajol 75018 Paris		23/11/2013
TANDEM CONSEIL ET FORMATION	60 rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris		23/06/2020
TECHNOLOGIA	29, rue du Louvre 75002 Paris	Tous secteurs d'activité	15/12/2000
TREOS CONSULTING	30 B rue du Vieil Abreuvoir 78100 Saint Germain en Laye	Secteur tertiaire et industriel	02/05/2013
VIVALIANS	5 rue des Cerisiers 91090 Lisses		20/12/2022

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÉMENT
<b>WILLIS TOWERS WATSON FRANCE</b>	33-34 quai de Dion-Bouton 92800 Puteaux	Fonction publique territoriale	11/07/2023
<b>WOLTERS KLUWER FRANCE (LAMY ET LIAISONS SOCIALES FORMATION)</b>	1 rue Eugène et Armand Peugeot 92500 Rueil-Malmaison	Tous secteurs d'activité	22/01/2015

*Conformément à la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données, que vous pouvez exercer auprès de la DRIEETS IDF (coordonnées ci-dessous)*

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2024-02-22-00006

Décision n°2024-028 portant agrément d agents  
de France Travail chargés de la lutte contre les  
fraudes, afin de pouvoir dresser des  
procès-verbaux aux infractions du Code du  
travail, après assermentation

**DÉCISION n°2024-028**

**Portant agrément d'agents de France Travail chargés de la lutte contre les fraudes, afin de pouvoir dresser des procès-verbaux aux infractions du code du travail, après assermentation**

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Le Directeur régional et interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités,

**Vu** l'Article L 5312-13-1 du Code du travail,

**Vu** l'Arrêté du 16 juin 2011 relatif aux conditions d'agrément et d'assermentation des agents de Pôle emploi en charge de la prévention des fraudes,

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par la Directrice Régionale de France Travail Ile-de-France en date du 16 janvier 2024 ;

**CONSIDÉRANT** les éléments fournis à l'appui de la demande d'agrément, comprenant les pièces suivantes :

1° Une note signée de l'agent concerné indiquant ses noms, prénoms, date et lieu de naissance, sa situation de famille, ses diplômes et ses titres universitaires, ses domiciles successifs, la nature de son activité professionnelle et, le cas échéant, ses diverses activités professionnelles antérieures ;

2° Une déclaration sur l'honneur attestant que l'agent concerné n'a subi aucune condamnation pour crime ou délit ;

3° Un extrait de casier judiciaire n° 3 délivré depuis moins de trois mois ;

**CONSIDÉRANT** ainsi la valeur personnelle et les capacités professionnelles de l'agent concerné ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame **Loise CRAWFORD** est agréée dans le cadre des dispositions ci-dessus référencées

**Article 2**

L'agrément accordé est valable pendant toute la durée d'exercice des fonctions au sein du service de prévention des fraudes de France Travail auquel est affecté Madame **Loise CRAWFORD**.

**Article 3**

La présente décision sera notifiée à la Directrice régionale de France Travail Ile-de-France et à l'agent concerné

**Article 4**

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Article 5**

La Directrice régionale de France Travail prendra les dispositions nécessaires en vue de la prestation de serment devant le Tribunal d'Instance

Fait à Aubervilliers, le 22/02/2024

Pour le Directeur régional et  
interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités,

La Directrice régionale adjointe,  
Responsable du Pôle Politiques du Travail par  
délégation

**SIGNE**

Catherine PERNETTE

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2024-02-22-00007

Décision n°2024-029 portant agrément d agents  
de France Travail chargés de la lutte contre les  
fraudes, afin de pouvoir dresser des  
procès-verbaux aux infractions du Code du  
travail, après assermentation

**DÉCISION n°2024-029**

**Portant agrément d'agents de France Travail chargés de la lutte contre les fraudes, afin de pouvoir dresser des procès-verbaux aux infractions du Code du travail, après assermentation**

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Le Directeur régional et interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités,

**Vu** l'Article L 5312-13-1 du code du travail,

**Vu** l'Arrêté du 16 juin 2011 relatif aux conditions d'agrément et d'assermentation des agents de Pôle emploi en charge de la prévention des fraudes,

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par la Directrice Régionale de France Travail Ile-de-France en date du 16 janvier 2024 ;

**CONSIDÉRANT** les éléments fournis à l'appui de la demande d'agrément, comprenant les pièces suivantes :

1° Une note signée de l'agent concerné indiquant ses noms, prénoms, date et lieu de naissance, sa situation de famille, ses diplômes et ses titres universitaires, ses domiciles successifs, la nature de son activité professionnelle et, le cas échéant, ses diverses activités professionnelles antérieures ;

2° Une déclaration sur l'honneur attestant que l'agent concerné n'a subi aucune condamnation pour crime ou délit ;

3° Un extrait de casier judiciaire n° 3 délivré depuis moins de trois mois ;

**CONSIDÉRANT** ainsi la valeur personnelle et les capacités professionnelles de l'agent concerné ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame **Maria Teresa GOMEZ ALVAREZ** est agréée dans le cadre des dispositions ci-dessus référencées

**Article 2**

L'agrément accordé est valable pendant toute la durée d'exercice des fonctions au sein du service de prévention des fraudes de France Travail auquel est affecté Madame **Maria Teresa GOMEZ ALVAREZ**.



**Article 3**

La présente décision sera notifiée à la Directrice régionale de France Travail Ile-de-France et à l'agent concerné

**Article 4**

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Article 5**

La Directrice régionale de France Travail prendra les dispositions nécessaires en vue de la prestation de serment devant le Tribunal d'Instance

Fait à Aubervilliers, le 22/02/2024

Pour le Directeur régional et  
interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités,

La Directrice régionale adjointe,  
Responsable du Pôle Politiques du Travail par  
délégation

**SIGNE**

Catherine PERNETTE

Etablissement public de coopération culturelle  
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2024-02-02-00006

Délibération n° 2024-01 portant sur les Mesures  
à mettre en œuvre pour assurer la continuité du  
fonctionnement du CENTQUATRE-PARIS

**Délibération n° 2024-01**

**Objet : Mesures à mettre en œuvre pour assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE-PARIS**

**Le Conseil d'Administration**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R1431-7;  
Vu la délibération DAC 365 G du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil général, en date du 7 juillet 2008 et la délibération DAC 356 du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal, en date des 7 et 8 juillet 2008 autorisant la création d'un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial entre la commune de Paris et le département de Paris pour la gestion du service public culturel constitué par l'équipement sis 104, rue d'Aubervilliers et 5, rue Curial (19e) et approuvant ses statuts ;  
Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé CENTQUATRE-PARIS au 104, rue d'Aubervilliers et 5, rue Curial à Paris 19ème;  
Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE-PARIS et notamment son article 9;  
Vu la délibération du conseil d'Administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2020-15 du 13 novembre 2020 portant nomination de la présidente Carine Rolland ;  
Vu la délibération du conseil d'Administration de l'établissement CENTQUATRE-PARIS n°2022-07 du 10 mars 2022, proposant de renouveler le mandat du directeur de M. José-Manuel Gonçalves, pour une durée de trois ans soit jusqu'au 14 septembre 2025 ;  
Vu l'arrêté du 29 janvier 2024 portant suspension de fonctions du directeur de l'établissement CENTQUATRE-PARIS pour une durée de quatre mois maximum ;  
Considérant que le Directeur ayant été écarté temporairement de ses fonctions dans l'intérêt du service il convient d'assurer la continuité du fonctionnement de l'EPCC Centquatre-Paris.

**Décide**, afin de permettre le fonctionnement courant de l'établissement CENTQUATRE-PARIS, de confier à Madame Clémentine AUBRY, Secrétaire générale-Adjointe au directeur, les attributions suivantes, à compter du 2 février 2024 et jusqu'à la date de fin de la suspension du directeur :

- 1° Mettre en œuvre la programmation de l'activité artistique et culturelle de l'Établissement ;
- 2° Être l'ordonnatrice des recettes et des dépenses de l'Établissement ;
- 3° Préparer l'état prévisionnel des recettes et des dépenses et ses modifications et en assurer l'exécution ;
- 4° Assurer la direction de l'ensemble des services ;

- 5° Avoir autorité sur l'ensemble du personnel, recruter et nommer aux emplois de l'Établissement ;
- 6° Passer tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration ;
- 7° Représenter l'Établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Pour l'exercice des attributions susvisées, elle peut déléguer sa signature à un ou plusieurs directrices ou directeurs, adjoint-es de direction et chef-fes de service placés sous son autorité.

Elle devra tenir informé le conseil d'administration, par l'intermédiaire de la Présidente des délégations consenties et plus généralement, doit lui rendre compte régulièrement de l'exercice de ses attributions.

15 *Administrateur·ices présent·es ou représenté·es*

15 *Voix pour* \_\_ *Contre* \_\_ *Abstentions*

**La délibération est adoptée**

*Le 2 février 2024*

**La Présidente du Conseil d'administration**

**Carine ROLLAND**

*SIGNÉ*

# Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

IDF-2023-11-16-00026

Avenant n° 2 à la convention FNADT n° 2019-11  
du 10 octobre 2019 attributive de subvention au  
titre du Fonds National d'Aménagement et de  
Développement du Territoire (FNADT).  
Dérogation aux articles 13 et 14 du décret n°  
2018-514 du 25 juin 2018.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général aux politiques publiques  
Bureau de la coordination et de l'investissement territorial  
Section de l'investissement territorial**

## **AVENANT N° 2**

**A la convention n° 2019-11 du 10 octobre 2019**

**attributive de subvention au titre du Fonds national d'aménagement et  
de développement du territoire (FNADT)**

**Entre :**

**L'Etat, représenté par le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, d'une part,**

**Et**

**L'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV), dont le siège social est situé 211 avenue Jean Jaurès, 75 935 Paris cedex 19 (N°RCS 391 406 956) représenté par Madame Sophie-Justine LIEBER, présidente par intérim, d'autre part,**

**VU** le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2018, relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

**VU** le décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet ;

**VU** la convention FNADT n° 2019-11 du 10 octobre 2019 accordant une subvention de 800 000 € afin d'assurer la réalisation de la phase 5 des travaux d'aménagement et de rénovation du parc de la Villette et la création d'un espace dédié aux pratiques sportives urbaines, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;

**VU** l'avenant n° 1 à la convention FNADT n° 2019-11 du 7 octobre 2021 ;

**VU** la demande de versement du solde de la subvention, signée de la directrice générale de l'EPPGHV en date du 17 mars 2023, accompagnée de ses justificatifs ;

**CONSIDERANT** que l'EPPGHV n'a pas pu achever les travaux prévus à la date du 31 décembre 2021 ;

**CONSIDERANT** le rayonnement international de l'EPPGHV ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de déroger aux articles 13 et 14 du décret du 25 juin 2018 précité pour lui permettre de bénéficier de la subvention prévue par la convention n° 2019-11 du 10 octobre 2019 ;

**CONSIDERANT** que cette dérogation est justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales et qu'elle a pour effet de favoriser l'accès aux aides publiques ;

**CONSIDERANT** que cette dérogation ne porte pas atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé et qu'elle est compatible avec les engagements européens et internationaux de la France ;

**Il est arrêté et convenu ce qui suit :**

**Article 1<sup>er</sup> –**

En application du décret n°2020-112 du 8 avril 2020, par dérogation aux dispositions des articles 13 et 14 du décret du 25 juin 2018 susvisé, le versement du solde de l'opération qui s'est achevée le 31 décembre 2022 et dont les pièces ont été transmises le 17 mars 2023, interviendra à notification de la présente convention.

**Article 2 –**

Les autres dispositions de la convention susvisée demeurent inchangées.

**Article 3 –**

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Paris, le 16 novembre 2023

La présidente de l'EPPGHV par intérim

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

**Signé**

**Signé**

Sophie-Justine LIEBER

Marc GUILLAUME

Service Interacadémique des Examens et  
Concours (SIEC) maison des examens

IDF-2024-02-21-00005

Arrêté n°2024-001 portant nomination de  
régisseur de recettes auprès du Service  
Interacadémique des Examens et Concours  
-Nomination régisseur du SIEC



**ARRETE n°2024-001**  
**Portant nomination de régisseur de recettes auprès**  
**du Service Interacadémique des Examens et Concours**

Le directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

**Vu** le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7 et D.222-9 à D.222-10-1 ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

**Vu** le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu** l'arrêté du 28 juillet 1998 modifiant l'arrêté du 28 novembre 1996 instituant des régies de recettes auprès de certains services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**Vu** l'agrément du comptable public assignataire en date du 15 février 2024.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Mathurin MONNEL est nommé régisseur de recettes auprès du Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil, Versailles à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**Article 2**

Monsieur Mathurin MONNEL n'est pas soumis à l'obligation de constituer un cautionnement.

**Article 3**

En cas d'absence du régisseur pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Nicole SEQUESTRA, adjointe administrative est nommée mandataire suppléante, afin de réaliser pour le compte du régisseur toutes les opérations afférentes à la régie dans les conditions fixées par le décret du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics.

#### Article 4

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la secrétaire générale du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Arcueil, le 21 février 2024

L'ordonnateur	Signé
Le régisseur	Signé
Le mandataire suppléant	Signé

Service Interacadémique des Examens et  
Concours (SIEC) maison des examens

IDF-2024-02-21-00006

Arrêté n°2024-002 ADM portant nomination de  
régisseur intérimaire de recettes auprès du  
Service Interacadémique des Examens et  
Concours - Prolongation régisseur intérimaire du  
SIEC

**ARRETE n°2024-002 ADM**  
**Portant nomination de régisseur intérimaire de recettes**  
**auprès du Service Interacadémique des Examens et Concours**

Le directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

**VU** le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222-31, D.222-32 et D.222-33 ;

**VU** l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

**VU** le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par les décrets n°76-70 du 15 janvier 1976, n°2004-737 du 21 juillet 2004 et n°2005-945 du 29 juillet 2005,

**VU** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

**VU** le décret n° 96-565 du 19 juin 1996 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

**VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

**VU** l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs (dispositions réglementaires issues d'arrêtés : ministère de l'économie, des finances et de l'industrie),

**VU** l'arrêté du 28 novembre 1996 portant institution de régies de recettes auprès de certains services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche modifié par arrêté du 21 juillet 2000,

**VU** l'arrêté du 14 janvier 1997 fixant la rémunération des prestations fournies par le ministre chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

**VU** l'arrêté du 28 juillet 1998 modifiant l'arrêté du 28 novembre 1996 instituant des régies de recettes auprès de certains services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

**VU** l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs,

**VU** l'arrêté interministériel du 17 décembre 2002 habilitant les préfets de région à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès des rectorats d'académie,

**VU** l'arrêté du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur,

**VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

**VU** l'arrêté ministériel du 2 mars 2018 portant nomination de Monsieur Frédéric MULLER, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

**VU** l'arrêté n° IDF-2018-03-29-008 du 29 mars 2018 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric MULLER, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles, en matière d'ordonnement secondaire ;

**VU** l'arrêté ministériel du 10 septembre 2018, nommant Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et de Versailles ;

**VU** l'arrêté n° IDF-2018-09-21-002 du 21 septembre 2018 portant délégation de la signature administrative du directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) ;

**VU** l'avis conforme du Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris en date du 27 août 2019 ;

**VU** l'arrêté n°IDF-2019-08-19-041 du 19 août 2019 portant nomination de régisseur de recettes auprès du Service Interacadémique des Examens et Concours ;

**VU** l'arrêté ministériel du 2 février 2021 portant renouvellement de détachement de Monsieur Frédéric MULLER, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

**VU** l'arrêté n°IDF-2021-11-22-00033 du 22 novembre 2021 portant modification de l'arrêté IDF-2019-08-19-041 ;

**VU** l'arrêté n°IDF-2023-01-05-00010 du 5 janvier 2023 portant modification de l'arrêté IDF-2019-08-19-041 ;

**VU** l'arrêté n°2023-002 du 21 août 2023 portant nomination de Madame Nicole SEQUESTRA régisseuse intérimaire de la régie de recettes du Service Interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

A compter du 25 février 2024, Madame Nicole SEQUESTRA, adjointe administrative, est prolongée jusqu'au 29 février 2024, dans ses fonctions de régisseuse intérimaire de la régie de recettes du Service Interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**Article 2 :**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la secrétaire générale du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Arcueil, le 21 février 2024,

Pour le préfet de la région Île-de-France, préfet  
de Paris,  
et par délégation,

Frédéric MULLER  
Directeur du SIEC

Signé